

un mécanisme efficace pour aider les agriculteurs à restructurer leurs dettes. Les témoignages sur cette question ont surtout porté sur le mécanisme, les procédures et les pouvoirs des bureaux d'examen de l'endettement agricole.

Les témoins n'étaient pas tous d'accord sur le rôle et l'efficacité des bureaux, mais tous s'entendaient sur le fait qu'il était nécessaire que les bureaux d'examen de l'endettement agricole servent de médiateurs dans les décisions de restructuration de la dette. La confiance en ce mécanisme a grandi depuis les premiers témoignages que le Comité a entendus sur les bureaux, car ceux-ci se sont améliorés dans leur rôle de médiateurs.

Le Comité a pu constater que les témoins souhaitaient le maintien de ce programme. Comme certains l'ont déclaré, ce programme donne parfois à l'agriculteur l'occasion de faire le point pour la première fois sur sa situation financière et l'aide à communiquer avec son créancier. Les témoignages ont varié en fonction des expériences vécues avec chacun des bureaux. Il semble que certains bureaux prennent plus que d'autres la défense des agriculteurs; on a aussi fait état d'autres différences liées aux compétences en matière de gestion financière et de consultation. Il est possible que l'équilibre entre les rôles de défenseur et de médiateur soit influencé par la disponibilité des personnes qui agissent à titre de défenseur dans le cadre d'autres programmes.

À plus long terme, l'efficacité des bureaux pourra être mesurée en examinant comment leurs décisions et leur façon de faire auront permis de régler les difficultés financières des agriculteurs canadiens.

Le Comité est préoccupé par la viabilité des entreprises agricoles après l'intervention des bureaux. Le fait de laisser les agriculteurs dans une situation financière précaire, presque sans avoir, n'améliorera pas leur sort et il est très probable qu'ils seront acculés à la faillite au bout de quelques années. Sans subventions ou revenus non agricoles, les agriculteurs n'ont qu'une capacité limitée de rembourser leurs dettes. Le Comité comprend le désir des agriculteurs de conserver leurs terres, mais il incombe aux bureaux et à leurs conseillers de comprendre les exigences liées à la viabilité financière des exploitations et de trouver des solutions stables sur le plan financier.

La majorité des membres du Comité souscrit au rôle de médiateur que jouent les bureaux d'examen en matière de restructuration de la dette agricole et pense qu'on le compromettrait si l'on habilitait les bureaux à